

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09.497

Reprise des résultats
du syndicat mixte «
Pays Horte et
Tardoire »

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09.497**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur DAURE

REPRISE DES RESULTATS DU SYNDICAT MIXTE « PAYS HORTE ET TARDOIRE »

Vu, l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant création à compter du 1^{er} janvier 2017, de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême issue de la fusion des communautés de communes Braconne et Charente, Charente Boème Charraud et Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

Vu, l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte « Le pays d'Horte et Tardoire »

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2017 portant dissolution de ce syndicat.

Les modalités de liquidation du Syndicat mixte de « Pays d'Horte et Tardoire » ont été fixées par délibération du comité syndical le 31 janvier 2017. Le résultat excédentaire global d'un montant de **72 746,28 €** se décompose en un résultat de fonctionnement de 16 718,84 € et un excédent d'investissement de 56 027,44 €.

Il est réparti comme suit :

- Communauté de communes de La Rochefoucauld – Porte du Périgord pour 62,3 % soit 45 320,93 €
- Communauté de communes de Lavalette Tude Dronne pour 15 % soit 10 911,94 €
- **Communauté d'agglomération de GrandAngoulême** pour 22,70 % soit **16 513,41 €**

Le résultat global de clôture sera repris au budget principal de GrandAngoulême lors de la prochaine décision modificative de la façon suivante :

- en recette de fonctionnement au **chapitre 002** « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **3 795,18 €**
- en recette d'investissement au **chapitre 001** « résultat d'investissement reporté » pour un montant de **12 718,23 €**

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 21 septembre 2017,

Je vous propose

D'APPROUVER la reprise des résultats du Syndicat mixte de « Pays d'Horte et Tardoire » tels que présentés ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

12 octobre 2017

Affiché le :

12 octobre 2017